INSCRIPTION Club BIM-ENERGIE

MOIS D'ADHÉSION : **2015**

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ABONNEMENT ANNUEL 400 € HT → tarif normal / 200 € HT → tarif adhérents Pôle Fibres Energivie

Organisme	Adresse	Nom	Prénom	Fonction	E-mail	Téléphone	PRIX HT
							-20 %*
							-20 %*
							-20 %*
							-20 %*
						TOTAL HT	

***REMISE INSCRIPTIONS COUPLÉES** → 20% de réduction pour les autres participants d'un même établissement
Inscriptions simultanées - même raison sociale ou même nom d'établissement

INSCRIPTION "GROUPE"

ABONNEMENT 2 000 € HT → tarif normal / 1 000 € HT → tarif adhérents Pôle Fibres Energivie

Organisme	Adresse	Représenté par	Fonction	E-mail	Téléphone	PRIX HT
					TOTAL HT	

Inscription valable pour les salariés d'un même organisme (même raison sociale) – Maximum 10 bénéficiaires

RENSEIGNEMENT POUR L'ANNUAIRE DES MEMBRES

DESCRIPTION ACTIVITÉ :

COMPÉTENCES :

❑ Je souhaite adhérer au Club BIM-Energie.

❑ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente

Je règle le montant de ma participation par :

❑ Chèque → à l'ordre de Pôle Fibres-Energivie

❑ Virement bancaire → merci d'indiquer le nom de votre société et la mention "Club BIM"
Numéro IBAN : FR76 1760 7000 0170 2115 7027 286

Fait à : ..... Signature :

Le : .....

À RENVOYER À :
PÔLE FIBRES-ENERGIVIE
27 RUE PHILIPPE SÉGUIN
BP 1041
88051 EPINAL CEDEX 9

Conditions générales de vente

ADHESION AU CLUB BIM de la plateforme BIM ENERGIE
Chaque membre doit s'acquitter d'une cotisation annuelle.

BAREME DES PRIX UNITAIRES
L'assiette, le taux et les modalités de cette cotisation annuelle sont fixées par le Pôle Fibres-Energivie.
Le montant des cotisations s'entend Hors Taxes, la TVA s'appliquant notamment en sus. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de l'édition de la facture.

REDUCTIONS DE PRIX (rabais, remises, ristournes)
Le Pôle Fibres-Energivie détermine les réductions. Des réductions sont notamment octroyées aux adhérents du Pôle Fibres-Energivie.Elles sont mentionnées dans les documents de communication et sur le site internet

MODALITES D'ADHESION
Le formulaire d'adhésion est en ligne sur le site du Club BIM ENERGIVIE www.clubbim-energie.fr. Des formulaires d'adhésion peuvent être demandés au Pôle par courrier, 6 rue Oberlin, 67000 Strasbourg ou par mail : contact@pole.energivie.eu. A la réception d'une demande d'adhésion, le pôle de compétitivité Fibres Energivie éditera une facture correspondante. Au paiement de cette facture, le Pôle confirmera l'adhésion. Il intègrera l'adhérent dans l'annuaire des membres et lui enverra ses identifiants de connexion au site dédié.

CONDITIONS DE RETRACTATION
A compté du paiement de la facture, la personne ou l'organisme ayant fait la demande d'adhésion dispose d'un délai de 14 jours francs pour se rétracter.
Le pôle de compétitivité Fibres Energivie doit rembourser à l'adhérent de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais. Il doit le faire au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.
Le remboursement peut se faire par tout moyen de paiement (chèque par exemple).

CONDITIONS DE REGLEMENT
Les conditions de règlement des cotisations sont : au comptant à réception de la facture. Si le règlement n'est pas effectué dans les 30 jours après l'envoi de la 2ème relance, l'adhérent n'est plus considéré comme tel.
Les moyens de paiement acceptés sont les chèques et virements bancaires.

INDEMNITE FORFAITAIRE
Conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, des indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement seront exigibles en cas de retard de paiement. Cette indemnité est fixée à 40€ par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.